



**Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
du 20 janvier 2010**

L'an deux mille dix et le vingt janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Mireille BARBUSSE (arrivée question n° 2010-01-04) - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Christel PAGES (arrivée question n° 2010-01-07) - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Cédric BONATO pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Julien CANCE - Mme Patricia LARMET pour M. Jean SPALMA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

Absents excusés : M. Etienne MOURRUT - M. Philippe PARASMO **Secrétaire de séance** : Mme Martine LAMBERTIN



Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Modalités complémentaires pour l'attribution de la prime de fin d'année
2. Tarif d'insertion d'un encart publicitaire dans le journal communautaire trimestriel « Ensemble en Terre de Camargue » pour 2010
3. Décision modificative n° 3 budget des ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue
4. Révision du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise
5. Fixation du tarif de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) pour 2010 -
6. Tarif 2010 pour les appontements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue
7. Fixation du tarif 2009 pour l'occupation temporaire du domaine public pour une base de location de canoë kayak
8. Tarif des surtaxes Eau Potable et Assainissement 2010
9. Tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés, pour l'année 2010
10. Redevance annuelle d'occupation de la propriété de la Communauté de Communes pour pose d'antennes de télécommunication pour les conventions conclues en 2010
11. Demande d'aide financière auprès de la Région dans le cadre du programme d'actions contre les pollutions diffuses
12. Château d'eau du Boucanet - Achat du terrain à la Commune du Grau du Roi
13. Soutien au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
14. Redevance d'assainissement non collectif (SPANC) : Tarif 2010
15. Tarif 2010 pour le dépôt en déchetterie pour l'ensemble des professionnels
16. Convention d'occupation du domaine public pour le club house du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes
17. Tarif du Centre Aqua-Camargue pour les inscriptions en 2010
18. Fixation du tarif de la cotisation annuelle des adhérents de la médiathèque et des bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour l'année 2010
19. Fixation du tarif des repas pour les CCAS, les Mairies et les Centres de Loisirs pour l'année 2009
20. Projet d'action et demande de subvention et financement d'un poste de Référent de Parcours PLIE du Pays Vidourle Camargue - année 2010
21. Projet d'action et demande de subvention financement d'un poste de Référent Travail Saisonnier PLIE du Pays Vidourle Camargue - année 2010
22. Modification du tableau des effectifs



La question n°5 est retirée de l'ordre du jour.

Objet : Attribution de la prime de fin d'année : modalités complémentaires – n° 2010-01-01

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre le versement de la prime de fin d'année :

- Aux stagiaires en activité au 1^{er} novembre de chaque année.
La prime de fin d'année étant, au plus, égale au traitement brut indiciaire de base et calculée proportionnellement au nombre de mois de présence pour les agents recrutés en cours d'année.
- Aux agents en CDI de droit public et aux agents en C.A.E., en activité au 1^{er} novembre de chaque année.
La prime de fin d'année étant, au plus, égale au traitement brut de base et calculée proportionnellement au nombre de mois de présence pour les agents recrutés en cours d'année.

Objet : Tarif d'insertion d'un encart publicitaire dans le journal communautaire trimestriel « Ensemble en Terre de Camargue » pour 2010 - n° 2010-01-02

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs 2010 d'un encart publicitaire dans le journal intercommunal « ensemble en Terre de Camargue » par rapport aux tarifs 2009 et donc de les fixer de la façon suivante :

Pavés (dimension en cm)	Tarif 2010
5x10	150 € HT
10x10	250 € HT
Encartage doc	500 € HT

Objet : Décision modificative n° 3 budget des ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue – N° 2010-01-03

Par décision du Président n° 09-19 du 1^{er} avril 2009, un emprunt, d'un montant de 122 560.00 €, a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne, sise à Nîmes - 30000, pour le budget des ports maritimes de plaisance, sur une durée de 20 ans, afin de financer les travaux de mise en place des bornes. Le contrat ayant été signé après le vote du budget, la première échéance, fixée au 25 octobre 2009, n'a pas été comptabilisée lors de l'élaboration budgétaire.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de réaliser la décision modificative n° 3 sur le budget des ports maritimes de plaisance ci-dessous détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 022	Dépenses imprévues	- 1 554.00 €
D 023	Virement section investissement	1 554.00 €
D 1641	Emprunts en euros	1 554.00 €
R 021	Virement section fonctionnement	1 554.00 €

Objet : Révision du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise – n° 2010-01-04

Suite à l'examen du projet de révision du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise par la « Commission Locale de l'Eau », organe de mobilisation et d'impulsion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension du périmètre du SAGE Camargue Gardoise.

Objet : Tarif 2010 pour les appontements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue – n° 2010-01-05

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation et approbation de façon unanime du Conseil Portuaire, le Conseil Communautaire fixe pour 2010, le il propose de fixer tarif des appontements sur les ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue de la façon suivante ::

Tarif annuel 2010 TTC

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)	de 0 à 6,49	De 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Année	989,92 €	1 229,10 €	1 544,51 €	1 852,01 €	2 243,29 €	2 742,19 €	3 288,35 €	4 361,80 €

Tarif escales 2010 TTC

Catégorie		1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)		de 0 à 6,49	de 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Escale journalière	sans eau et sans électricité	16.50 €	16.50 €	16.50 €	16.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €
	avec eau et électricité	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €
Escale à la semaine		57.00 €	67.00 €	82.00 €	98.00 €	124.00 €	155.00 €	191.00 €	291.00 €
Escale au mois		199.00 €	233.00 €	288.00 €	343.00 €	433.00 €	541.00 €	667.00 €	865.00 €
Escale de longue durée (6 mois)		689.95 €	856.68 €	1 029.66 €	1 234.68 €	1 495.52 €	1 828.13 €	2 176.49 €	2 907.88 €

Objet : Fixation du tarif 2009 pour l'occupation temporaire du domaine public pour une base de location de canoë kayak – N° 2010-01-06

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer à 2 500 € net, le montant de la redevance forfaitaire pour l'occupation temporaire du domaine public, pour l'installation et l'exploitation d'une base de location de canoë kayak sur le port du Grau du Roi, du 1^{er} mai au 30 septembre 2010, dans le cadre de la convention liant la Communauté de Communes à la société MAURIN.

Objet : Tarif des surtaxes Eau Potable et Assainissement pour l'année 2010 - N° 2010-01-07

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le tarif des surtaxes eau potable et assainissement, pour l'année 2010, de la façon suivante :

EAU POTABLE		Tarif unitaire 2010	
Partie fixe			11.50 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³		Le mètre cube	0.05 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³		Le mètre cube	0.41 €
Tranche 3 > 200 m ³		Le mètre cube	0.46 €
ASSAINISSEMENT		Tarif unitaire 2010	
Partie fixe			15.00 €
Tranche 1 de 0 à 80 m ³		Le mètre cube	0.18 €
Tranche 2 de 81 à 200 m ³		Le mètre cube	0.34 €
Tranche 3 > 200 m ³		Le mètre cube	0.39 €

Objet : Fixation du tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés, pour l'année 2010 – n° 2010-01-08

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe, pour l'année 2010, le montant de la redevance relative à la distribution d'eau brute destinée à l'arrosage des espace verts d'abonnés privés et des Syndics de copropriétés, à 0.85 € / m³ HT.

Objet : Redevance annuelle d'occupation de la propriété de la Communauté de Communes pour pose d'antennes de télécommunication pour les conventions conclues en 2010 - n° 2010-01-09

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de fixer le montant de la redevance annuelle pour l'occupation des châteaux d'eau de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour pose d'antennes de télécommunication à 6 000 € net pour les conventions conclues en 2010.

Objet : Demande d'aide financière auprès de la Région dans le cadre du programme d'actions contre les pollutions diffuses - n° 2010-01-10

Suite à des dépassement de normes pour certains pesticides sur l'eau pompée, la Communauté de Communes, par arrêté préfectoral n°2005-300-7 en date du 27 octobre 2005, est tenue de réaliser une action curative ainsi qu'un travail préventif, en mettant en œuvre un programme d'actions sur les pollutions dites "diffuses" dont l'étude est estimée à 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour obtenir une aide technique et financière dans le cadre de ce programme.

Objet : Château d'eau du Boucanet – Achat du terrain à la Commune du Grau du Roi - n° 2010-01-11

La Commune de Le Grau du Roi est propriétaire d'un terrain qui supporte la construction du château d'eau du Boucanet appartenant à la Communauté de Communes. Cette activité étant de compétence intercommunale, le conseil municipal, lors de la séance du 12 novembre, a émis le souhait de rétrocéder ce terrain à la Communauté de Communes, au prix de 20.97 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'acheter, à la ville de Le Grau du Roi, le terrain supportant la construction du château d'eau du Boucanet, d'une superficie d'environ 5 000 m² au prix de 20.97 € le m²

Objet : Motion en soutien au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang - n° 2010-01-12

Dans son numéro d'octobre « Le Canard Incinéré », l'association Lunel-Viel veut vivre, association anti-incinération, s'est attaquée ouvertement à des délégués du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang qui traite et valorise les déchets ménagers de 88 communes dans le respect des normes environnementales et en toute transparence.

Ne pouvant tolérer de tels propos, injurieux à l'égard de ses membres, le Conseil Syndical, lors de sa séance du 13 novembre dernier, a décidé d'ester en justice et a sollicité les Communautés de Communes adhérentes afin que chacune marque sa solidarité envers le syndicat et condamne les propos de l'association Lunel-Viel veut vivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par :

- 27 voix pour
- 8 abstentions

(Mme GIBERT, Mme BARBUSSE, M. DELORD, M. CAMPACI, M. CANCE avec procuration de Mme GROS, M. PAULET avec procuration de Mme POUGENC)

- apporte son soutien au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang dans l'affaire qui l'oppose à l'association « Lunel-Viel veut vivre » et condamne les propos tenus par l'association à l'encontre de délégués syndicaux dans le « canard Incinéré » du mois d'octobre 2009

Objet : Redevance d'assainissement non collectif (SPANC) : Tarif 2010 - n° 2010-01-13

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le tarif 2010 de la redevance d'assainissement non collectif, de la façon suivante.

Désignation	Prestation effectuée	Tarif 2010
Contrôle de conception et de bonne exécution	Une opération de contrôle	160 € net par instruction de dossier
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations	Un contrôle effectué tous les quatre ans	145 € net pour un contrôle effectué en 2010 réglable en une seule fois
Prestation supplémentaire	Plainte ou conseil à la demande d'un particulier	36 € net par prestation

Objet : Tarif 2010 pour le dépôt en déchetterie pour l'ensemble des professionnels - n° 2010-01-14

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe, pour 2010, le tarif pour le dépôt en déchetterie, pour l'ensemble des professionnels comme détaillé dans le tableau ci-dessus, suivant la nature des matériaux déposés.

Matériaux déposés	Tarif 2010
Bois	11.00 € TTC / m ³
Carton	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Déchets verts	8.00 € TTC / m ³
Gravats	12.00 € TTC / m ³
Encombrants	13.00 € TTC / m ³
Toxiques	1.60 € TTC / Kg
Plastiques agricoles	2.00 € TTC / m ³

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour le club house du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes avec l'USSA - n° 2010-01-15

Un local situé dans l'enceinte du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes, appelé « Club House », est exclusivement utilisé par l'association Union Sportive Salinière Aigues-Mortaise (USSA). Cette salle a été construite sur le domaine public intercommunal, il y a plusieurs années, sur les fonds propres et par les membres de l'USSA.

Afin de régulariser la situation, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de conclure une convention d'occupation du domaine public pour le « Club House » avec l'association USSA, à titre gracieux, valable jusqu'au 31 décembre 2014 définissant les modalités d'utilisation.

Objet : Tarif du Centre Aqua-Camargue pour les inscriptions en 2010 - n° 2010-01-16

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le tarif du Centre Aqua-Camargue, pour l'année 2010, de la façon suivante :

TYPE DE PRESTATION	Tarif 2010
PISCINE	
Entrée unitaire	
Adulte, senior.	4.00 €
Enfant (3 à 16 ans), étudiant (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeurs.	3.00 €
Abonnement à l'heure.	
Carte de 10 heures adulte et senior.	32.00 €
Carte 10 heures *enfant (âgé de 10 à 16 ans) étudiant (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	27.20 €
Abonnement au trimestre.	
Trimestre adulte, senior.	66.00 €
Trimestre enfant (âgé de 10 à 16 ans), étudiant (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	57.00 €
Abonnement à l'année.	
Carte à l'année adulte, senior.	211.00 €
Carte à l'année enfant (âgé de 10 à 16 ans), étudiant (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	179.50 €
Tarification famille.	
(1) Père ou mère + 2 enfants de 3 à 16 ans de la même famille (pour tout enfant supplémentaire de la même famille 2,60 €).	9.00 €
(2) Père et mère + 2 enfants de 3 à 16 ans de la même famille (pour tout enfant supplémentaire de la même famille 2,60 €).	11,20 €
(3) Père et mère + 1 enfants de 3 à 16 ans de la même famille	7.50 €
(4) Père ou mère + 1 enfants de 3 à 16 ans de la même famille	6.00 €
Abonnement trimestriel famille 2 adultes et 2 enfants (3 à 16 ans) de la même famille (pour tout enfant supplémentaire de la même famille 30 €).	186.00 €
Tarification Comités d'entreprises	
Pour achat de 10 entrées :	35.00 € (soit 3.50 € l'entrée)
Pour achat de 20 entrées	60.00 € (soit 3.00 € l'entrée)
Pour l'achat de 30 entrées	75.00 € (soit 2.50 € l'entrée)

TYPE DE PRESTATION	Tarif 2010
Espace détente + piscine	
Prix d'entrée unitaire, piscine + espace détente adulte, senior.	7.00 €
Prix d'entrée unitaire piscine + espace détente étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	6.50 €
Abonnement au trimestre piscine + espace détente adulte, senior.	151.00 €
Abonnement au trimestre étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	128.50 €
Abonnement à l'année adulte, senior, piscine + espace détente.	401.00 €
Abonnement piscine + espace détente à l'année étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), PMR, RMI, Chômeur.	341.00 €
Aquagym, aquafitness	
Aquagym à la séance période estivale essentiellement (tarif réservé pour la période juillet / août) entrées comprises.	7.00 €
Aquagym à la séance période de septembre à fin juin adulte, senior, étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), entrées comprises.	5,50 €
Abonnement au trimestre aquagym adulte, senior, entrées comprises.	60 € (1 séance/ sne) 111 € (2 séances/sne) 40 € pour 3 ^{ème} cours
Abonnement au trimestre aquagym, étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), RMI, Chômeur entrées comprises.	101 € (2 séances/sne) 40 € pour 3 ^{ème} cours
Aquagym à l'année adulte, senior, entrées comprises.	141 € (1 cours /sne) 261 € (2 cours/sne) 60 € pour 3 ^{ème} cours
Aquagym à l'année étudiant <u>18 ans révolus</u> (carte en cours de validité), RMI, Chômeur, entrées comprises,	222 € (2 cours/sne) 60 € pour 3 ^{ème} cours
A bonnement à l'année : aquagym (1 séance / semaine) + perfectionnement (1 séance par semaine)	256.00 €
Perfectionnement	
Abonnement au trimestre perfectionnement adulte, senior, entrées comprises.	161.00 € (2 séances/sne)
Abonnement au trimestre perfectionnement étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), RMI, Chômeur, entrées comprises.	111.50 € (2 séances/sne)
Abonnement à l'année perfectionnement adulte, senior, entrées comprises.	251.00 € (2 séances/sne)
Abonnement à l'année perfectionnement étudiant <u>18 ans révolu</u> (carte en cours de validité), RMI, Chômeur.	213.50 € (2 séances/sne) 50.00 € pour 3 ^{ème} cours
"Apprendre à nager"	
'Prix unitaire "apprendre à nager" adulte, senior, entrées comprises.	12.00 €
Abonnement 12 séances "apprendre à nager" à l'adulte, senior, entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	121.00 €
Prix unitaire "apprendre à nager" à l'enfant (âgé de moins de 16 ans), à l'étudiant (carte en cours de validité), RMI, Chômeurs.	11.00 €
Abonnement 12 séances "apprendre à nager" à l'enfant (âgé de moins de 16 ans), à l'étudiant (carte en cours de validité) RMI, Chômeurs. entrées comprises. (valable uniquement hors vacances scolaires)	111.00 €

Stage de natation	
Ligne d'eau pour stage de natation ou autre (sauvetage, natation synchronisée) (adulte ou enfant) * l'espace détente n'est pas accessible aux stages	6.00 € la ligne pour 1h30
Ligne d'eau pour stage de natation ou autre (sauvetage, natation synchronisée..) à la semaine (adulte ou enfant) * l'espace détente n'est pas accessible stages	250.00 €
Natation scolaire	
Primaires CCTC	gratuit
Collèges CCTC	gratuit
Ecoles primaires extérieures & Collèges extérieurs	1.30 €/enfant
Centres de loisirs (domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue)	1.00 €/enfant
Centres de loisirs (extérieurs à la Communauté de Communes Terre de Camargue)	2.50 €/enfant
Vélo aquabike	
Tarif unitaire	4.00 € les 30 minutes
Activités du mercredi : abonnement à l'année	
Découverte de l'eau pour les enfants de 4.5 et 5 ans	111.50 €
Ecole de natation pour les enfants de 6 à 12 ans	111.50 €
Perfectionnement adolescents de 13 à 17 ans	111.50 €
Remplacement carte magnétique	
Remplacement carte magnétique (perte, détérioration,...)	1.00 €

Objet : Fixation du tarif de la cotisation annuelle des adhérents de la médiathèque et des bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour l'année 2010 – n° 2010-01-17

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de fixer la cotisation annuelle 2010, pour l'accès aux bibliothèques ou à la médiathèque de la Communauté de Communes Terre de Camargue, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	cotisation annuelle 2010
« Adulte » pour livres / revues	7.00 €
« Adulte » pour livres / revues/ multimédia	17.00 €
« Enfants » jusqu'à 16 ans	gratuit
« Public spécifique » (étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA)	gratuit

Objet : Fixation du tarif des repas pour les CCAS, les Mairies et les Centres de Loisirs pour l'année 2010 – n° 2010-01-18

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 32 voix pour
- 3 abstentions (Mme GIBERT – Mme BARBUSSE – M. CAMPACI)
 - De fixer le tarif des repas délivrés aux CCAS, aux Mairies et aux Centres de Loisirs à 4.85 € net par repas pour l'année 2010

Objet : Projet d'action et demande de subvention et financement d'un poste de Référent de Parcours PLIE du Pays Vidourle Camargue – année 2010 – n° 2010-01-19

Le PLIE du Pays Vidourle Camargue est un dispositif axé sur la notion de parcours individualisé vers l'emploi durable. Ce dispositif identifie les différentes phases qui feront que la situation du bénéficiaire va évoluer et mène les actions nécessaires pour amener une personne en grande difficulté vers un emploi durable. Pour cela, un parcours individualisé est mis en place.

Pour organiser ces parcours, le PLIE du Pays Vidourle Camargue s'appuie sur des référents qui sont en contact direct avec les populations visées par le dispositif. De son entrée à sa sortie du PLIE, le bénéficiaire a toujours le même interlocuteur, ce qui évite les ruptures dans l'accompagnement et assure une cohérence dans les parcours.

Adhérente du PLIE Vidourle-Camargue, la Communauté de Communes Terre de Camargue a accueilli l'action de référent de parcours sur la partie sud du territoire du PLIE. Aussi pour atteindre les objectifs fixés, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée à porter un poste de référent de parcours à mi-temps depuis le 1^{er} septembre au 31 décembre 2008 pour les bénéficiaires de son territoire.

Aujourd'hui, au vu des résultats de l'action en cours et des besoins du territoire, il s'agit de poursuivre cette action en la reconduisant sur l'année 2010 dans les mêmes conditions financières qu'en 2009.

Pour cela, il convient de reconduire le contrat à durée déterminée, à mi-temps, de la personne recrutée en fin d'année 2008, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour assurer cette mission de référent, les charges salariales étant prises en charge par le PLIE, via une subvention du FSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le projet d'action référent de parcours n° 3 du PLIE du Pays Vidourle Camargue, pour l'année 2010 et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Europe, dans le cadre du Fonds Social Européen, pour la réalisation de cette action.

Objet : Projet d'action et demande de subvention financement d'un poste de Référent Travail Saisonnier PLIE du Pays Vidourle Camargue – année 2010 - n° 2010-01-20

L'importance de l'emploi saisonnier, dans les parcours du PLIE, a été constatée de façon notoire, en particulier sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Aussi, il est envisagé, en s'inscrivant sur l'axe travail saisonnier porté par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Vidourle Camargue, de développer une action expérimentale pour 2010 avec la mise en place d'un Référent Travail Saisonnier, à mi-temps, du 1^{er} février au 31 décembre 2010, pour assurer cette mission de référent, les charges salariales étant prises en charge par le PLIE, via une subvention du FSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'action Référent Travail Saisonnier du PLIE du Pays Vidourle Camargue, pour l'année 2010, et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Europe, dans le cadre du Fonds Social Européen, pour la réalisation de cette action

Objet : Modification du tableau des effectifs - n° 2010-01-21

Dans le cadre du projet d'actions du PLIE du Pays Vidourle Camargue, il convient de créer un poste en CDD de Chargé de Mission, à temps complet, dont le temps de travail sera partagé pour moitié pour accomplir les tâches de « référent parcours » et pour moitié pour les missions de « référent Travail Saisonnier », du 1^{er} février 2010 au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la mise à disposition des agents auprès de la M.D.E.E. du Pays Vidourle Camargue, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent, actuellement à TNC 28h, pour le passer à TNC 30h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Filière	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade	Nb de postes	Grade et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe TNC 30h	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe TNC 28h
Administrative	1	Chargé de mission à TC dont la mission sera répartie comme suit : • 17h30 « référent parcours » • 17h30 « référent travail saisonnier »		

INFORMATIONS DIVERSES

- Subvention pour Haïti
- Transport du sel par voie fluviale



Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises par délégation.

Décision n° 09-63 du 3 novembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 novembre 2009

Un bail de location de « Bureau-entrepôt-surface » est conclu avec l'association MDEE du Pays Vidourle Camargue sise à Vauvert 30600, pour un local d'une superficie de 272.83 m², situé au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes Terre de Camargue, 13, rue du Port à Aigues-Mortes. Le contrat est conclu à compter du 01/10/2009 pour une durée de 3 ans avec un loyer de base annuel de 21 826 € TTC hors charges, indexé sur l'indice du coût de la construction, à chaque date anniversaire.

Décision n° 09-65 du 4 novembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 9 novembre 2009

Désignation de Maître Philippe AUDOUIN, Avocat, sis à Montpellier 34000, pour assurer la défense de la Communauté de Communes Terre de Camargue suite à la requête déposée par Mme Katia RUIZ devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

Décision n° 09-66 du 10 novembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 novembre 2009

Un bail de location de « Bureau-entrepôt-surface » est conclu avec l'association MDEE du Pays Vidourle Camargue sise à Vauvert 30600, pour un local d'une superficie de 40 m², situé au Grau du Roi au rez-de-chaussée de la Halte Nautique pour y installer la Maison du Travail Saisonnier. Le contrat est conclu à compter du 01/10/2009 pour une durée de 3 ans avec un loyer de base annuel de 2 800 € TTC hors charges, indexé sur l'indice du coût de la construction, à chaque date anniversaire.

Décision n° 09-67 du 16 novembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 18 novembre 2009

Un emprunt crédit multi-index d'un montant de 2 500 000 € est souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc pour couvrir les besoins en investissement 2009 et renégocier une partie de la dette financière détenue auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 17 ans et 2 mois.

Décision n° 09-71 du 9 décembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 décembre 2009

Un contrat est conclu avec LOCLI PROVENCE, sis à Nîmes – 30000, pour l'installation et la location d'un bungalow à usage de bureau pour les agents du pôle Cadre de Vie de la Communauté de Communes.

La prestation pour l'installation et la désinstallation est fixée comme suit :

Frais d'installation des climatiseurs :	1 395.00 € HT
Frais de transport « Aller » :	450.00 € HT
Frais de désinstallation des climatiseurs :	1 395.00 € HT
Frais de transport « Retour » :	450.00 € HT

Le montant de la location est arrêté à la somme de 450.00 € HT par mois pour une durée de 12 mois reconductible sur une durée maximale de deux ans.

Décision n° 09-72 du 14 décembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 décembre 2009

Un emprunt d'un montant de 500 000 € est souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, pour le budget principal pour couvrir les besoins de financement des investissements, sur une durée de 16 ans.

Décision n° 09-73 du 17 décembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 4 janvier 2010

Réactualisation des contrats de location, de maintenance et de connexion du parc des photocopieurs pour un montant total de 9 450.01 € TTC par trimestre jusqu'au 31/12/2013 décomposé comme suit :

- Un contrat de location avec la société LIXX BAIL pour un montant de 6 120.40 € HT soit 7 320.00 € TTC
- Trois contrats avec CANON FAC-SIMILE pour un montant total de 1 237.94 € HT soit 1 480.58 € TTC
- Un contrat de connexion Canon Pass supplémentaire pour un montant total de 543.00 € HT soit 649.43 € TTC

Arrêté 2009-12 du 9 décembre 2009, déposée en Préfecture du Gard le 17 décembre 2009

Délégation de signature attribuée à Mme Corinne DE ZAN, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue, pour tous les actes relatifs à la gestion de la dette/trésorerie et à la gestion quotidienne des ressources humaines, y compris la liquidation de la paie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Président
Léopold ROSSO